

Universités & Territoires

n°133

09/09/2019

Sommaire

- **Page 3** : 4^{ème} édition des Rdvle - Programme
- **Pages 4/5** : La Smerra à l'initiative du premier Salon du Logement
- **Pages 6/7** : « A nous de pousser les portes ! »
- **Pages 8/9** : Un décret contesté
- **Pages 10/11** : A Poitiers, une chaire hyperactive sur la santé
- **Pages 12/13** : « Human Powered Student Building » à Utrecht : Une boutade... ou notre avenir ?
- **Pages 14/17** : ORSU Talks de l'Afev : une journée d'échanges dédiés aux soft skills
- **Pages 18/19** : Entreprendre pour la vie étudiante : l'AVUF et la CPU en copilotes
- **Pages 21/22** : L'Université invitée au G7 : quelle contribution au débat des démocraties ?
- **Pages 23/24** : Visale, un service utile et à forte valeur ajoutée

Inscriptions

www.rdvle.com
contact@rdvle.com



Rendez-vous 2019 du Logement étudiant

La 4^{ème} édition des RDVLE aura lieu le
19 novembre 2019
à l'Université Paris-Dauphine

éditorial

Parler vrai



Par Nicolas Delesque
Directeur de la rédaction

La problématique du logement pour les nouveaux étudiants ou pour les étudiants en mobilité à la rentrée de septembre a beau constituer un invariant de l'actualité nationale et locale, je n'arrive toujours pas à comprendre et à accepter cette situation !

Depuis plus de trente ans, tous les gouvernements, accompagnés par l'Europe, ont développé l'accès à l'enseignement supérieur. Nous sommes passés d'un peu plus de 30% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur à près de 47% en un peu plus de dix ans !

C'est l'une des réussites de l'Europe et de la France ... et elle est aujourd'hui « abimée » par la difficulté des étudiants à trouver des bonnes conditions matérielles pour suivre leurs études. La démocratisation à l'œuvre de l'enseignement supérieur se voit remis en cause par le manque d'accompagnement matériel des étudiants les plus fragiles.

Mais c'est aussi le rayonnement de notre enseignement supérieur qui est en jeu. Combien d'établissements ont dû renoncer aux échanges internationaux faute de structures pour accueillir des visiteurs étudiants ou chercheurs ? Combien de candidats étudiants Erasmus ont dû choisir leurs universités d'accueil en fonction des logements disponibles ?

Et pourtant, les solutions, nous les connaissons : moyens, gouvernance, innovation.

Pour les moyens, il ne s'agit pas d'endetter un peu plus le pays, ni d'aug-

menter encore les surfaces bâties, mais de densifier l'existant et de se servir enfin des fonciers universitaires pour permettre aux différents bailleurs de construire des résidences sur les campus.

Pour la gouvernance, il s'agit de responsabiliser les établissements sur la question de l'accueil, et de leur permettre d'être les chefs de file de ce sujet, en relation avec les territoires et les acteurs spécialisés comme les Crous.

Pour l'innovation enfin, créer un corpus juridique et réglementaire qui permette aux professionnels de prendre en compte les évolutions rapides des

modes de vie et d'études des étudiants, pour pouvoir intégrer leurs besoins dans la construction et l'exploitation de ces résidences.

Trois axes qui ne nécessitent pas un utopique « plan Marshall », trois axes qui prennent en compte nos défis économiques et environnementaux, trois axes abordés du bout des lèvres dans les derniers textes législatifs ou réglementaires ... et qui nécessiteraient pourtant une impulsion forte et volontariste. ■

Centre de recherche et d'études
CREHS
Histoire et Sociétés

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés
(CREHS-EA 4027-axe 4) – Université d'Artois

**Appel à contributions pour une journée d'études
Université d'Artois -Maison de la Recherche (Arras)**

Vendredi 27 mars 2020

La vie quotidienne des étudiant(e)s
Conditions de vie et de travail, loisirs, engagements
(XIX^e -XX^e siècle)

Source : BHVP

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Lille
Lille Nord de France

Le CREHS de l'Université d'Artois organise le 27 mars 2020 une journée consacrée à la vie quotidienne des étudiants sur une période de deux siècles : de 1808, date de la reconstruction napoléonienne organisant l'université impériale et débouchant sur la refondation des facultés, à la fin du XX^e siècle.

Il s'agira d'étudier ce public étudiant qui, au-delà des généralités, demeure assez peu connu, autour de quatre axes : la vie matérielle des étudiant(e)s, le travail universitaire des étudiant(e)s, les loisirs des étudiant(e)s et les engagements des étudiant(e)s.

Afin d'enrichir cette journée de recherche, un appel à communication a été lancé, et les propositions devront comprendre une présentation rapide du contributeur, son lieu d'exercice et laboratoire, un titre clair et un résumé du projet de communication (20 lignes maximum).

La date limite de proposition des communications est fixée au 15 octobre 2019. Elles sont à adresser à :

- Amélie PUCHE, doctorante contractuelle au laboratoire CREHS de l'Université d'Artois : amelie.puche@gmail.com

- Jean-François CONDETTE, professeur en histoire contemporaine (ESPE-Lille-Nord-de France), laboratoire CREHS de l'Université d'Artois : jfrancois.condette@espe-lnf.fr

Le comité d'organisation donnera la réponse aux contributeurs pour la fin du mois d'octobre 2019.



Rendez-vous 2019 du
Logement étudiant

4^{ème} édition des RDVLE

19 novembre 2019

à l'Université Paris-Dauphine

Programme

MATINÉE

Accueil 8h30

Accueil autour d'un café / thé / viennoiseries

Séance inaugurale 9h

Isabelle Huault, Présidente de l'Université Paris-Dauphine ouvrira la 4^{ème} édition des RDVLE. Point avec les Ministères porteurs du plan 60 000, sur les retombées de la Loi Elan et de différents textes législatifs et réglementaires concernant les résidences étudiantes.

1^{ère} Grande Table-ronde 10h

Les rentrées décalées, une solution pragmatique ?
Des exemples existent, mais dans des établissements, des écoles privées, des BTS, ...et à l'international. Allons-nous vers une semestrialisation renforcée, doit-on s'attendre à plus de mobilité en cours d'année ?

1^{ère} série d'ateliers professionnels 11h

1 - Du côté des territoires : Le logement étudiant sur la Métropole de Lille : Après les Rencontres du logement étudiant et la publication du diagnostic « le logement étudiant dans la métropole Lilloise » de l'Agence d'Urbanisme de la Métropole

2 - Du côté des exploitants : Colocation / Coliving, même tendance mais produit différent ! Effet de mode ou nouvelle tendance d'habitat, véritable demande d'usagers ou produit adéquat pour des investisseurs internationaux ?

3 - Du côté des établissements : Les grandes écoles et leurs résidences : Depuis longtemps nombre de grandes écoles disposent d'un parc de logement dédié à leurs élèves,

4 - Du côté des producteurs : Modulaire et construction industrielle pour les résidences étudiantes. Sujet très porteur, et en pleine expansion dans certains pays, les premières opérations en France ont bientôt 10 ans d'existence

Déjeuner sur place 13h

APRÈS-MIDI

2^{ème} série d'ateliers professionnels 14h30

1 - Du côté des territoires : Les résidences mixtes jeunes salariés-apprenants de la Loi Elan. La possibilité de créer des résidences ouvertes à tous jeunes de moins de trente ans est une demande portée par certains exploitants et les collectivités partenaires

2 - Du côté des exploitants : Le Livre Blanc de l'association professionnelle AIREs et la fonction de Gestionnaire. A partir du Livre blanc AIREs, il s'agira de mettre en avant la fonction de gestionnaire de résidence étudiante et les services nécessaires

3 - Du côté des établissements : La valorisation de l'immobilier et du foncier universitaire : Après la publication en janvier par le Ministère de l'Enseignement supérieur d'un guide pour la valorisation des fonciers universitaires

4 - Du côté des producteurs : Le démembrement en usufruit locatif social (USL) et la loi Elan. Quelques premières opérations émergent dans des programmes ciblés en résidence étudiante, ou dans des programmes mixtes

2^{ème} Grande Table-ronde 16h

Quelles alliances pour des Résidences étudiantes
Les universités souhaitent améliorer leur attractivité avec une offre d'hébergement de qualité. Comment faire coïncider leurs attentes avec celles d'investisseurs, de promoteurs ou d'aménageurs ?

Fin et cocktail de clôture 17h30

Comment participer et s'inscrire ?

www.rdvle.com ou en nous contactant :
contact@rdvle.com



La Smerra à l'initiative du premier Salon du logement étudiant de Lyon

Une première édition du Salon du logement étudiant de Lyon a été organisée le 25 mai dernier, au sein du Campus Saint-Paul de l'Université Catholique de Lyon, en plein cœur de la presqu'île. Une action orchestrée par la Smerra, qui développe depuis plus de quarante ans une approche globale des besoins étudiants.



Pensé pour simplifier une étape essentielle dans la vie d'un futur étudiant - le choix du premier logement -, le Salon du logement étudiant organisé par la Smerra visait à répondre à ce besoin spécifique, et ce sous l'angle de ce locataire bien particulier qu'est l'étudiant en devenir.

Une réponse à taille humaine pour des enjeux massifs

Alors qu'il faut en moyenne trois à quatre jours de recherche (et quatre

visites de résidences) pour arrêter son choix, l'objectif de ce Salon était de permettre aux parents, lycéens et futurs étudiants ayant besoin d'un logement pour la rentrée 2019 de rencontrer en un même lieu les principaux acteurs du logement étudiant, afin de comparer leurs offres, obtenir des renseignements et déposer des dossiers de candidature. Son format, volontairement réduit, a permis d'assurer une proximité visiteurs-exposants, et ainsi, pour les uns, d'obtenir des réponses personnalisées, et pour les autres, de conseiller ou orienter de manière qualitative.

La pertinence du choix de Lyon, deuxième ville étudiante de France, pour la tenue de ce Salon du logement étudiant, a été saluée par Sarah Peillon, Conseillère métropolitaine déléguée à la vie étudiante, qui a rappelé que la Métropole de Lyon accueille aujourd'hui 160 000 étudiants ; un nombre en croissance d'environ 5 000 chaque année, qui constitue « un véritable défi qu'il nous faut relever, notamment en matière de construction de logements, mais aussi de rénovation des résidences existantes. »

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'événement, va notamment investir la somme de 14,5 millions d'euros pour la construction et la rénovation de logements à destination des étudiants. Lors de sa visite sur le Salon, Etienne Blanc (voir ci-contre), Premier vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a qualifié les 320 000 étudiants auvergnats-rhône-alpins de « *richesse* » et de « *force extraordinaire* » : « *C'est l'économie de demain, c'est la vitalité de nos territoires* », d'autant que « *la Région est très attachée à ce que la politique au service des étudiants se renforce et se développe.* »

Futurs étudiants et exposants - les gagnants de ce Salon

Les visiteurs, lycéens ou parents (78% des visiteurs) et étudiants (19%), étaient venus chercher un logement pour la rentrée prochaine (73% des visiteurs), des informations et conseils (24%), voire un garant (3%). Ils étaient essentiellement originaires de la Région (91% des visiteurs), tant du département du Rhône (46%) que des autres départements (45%). La possibilité de déposer directement un dossier « locataire » auprès des bailleurs a été particulièrement appréciée par les visiteurs, notamment par ceux venus à Lyon spécialement pour le Salon.

Côté bailleurs, les neuf gestionnaires de résidences et de logements étudiants présents (ARPEJ, Billon Immobilier, Cardinal Campus, Esdes Inter-

générations, les Estudines, LOGIFAC, Studéa Nexity, Suitétudes et le Service logement de l'UCLy) ont réceptionné des dossiers de location, et programmé ou réalisé le jour-même plusieurs visites de logement. Les organismes d'aide au logement comme Action Logement, le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes, le CLLAJ Lyon, et l'ADIL ont pu se faire connaître des futurs locataires, et les renseigner sur les dispositifs d'aide à l'accès et au financement d'un logement dont ils peuvent bénéficier, tout en leur rappelant leurs droits.

Enfin, concernant les services nécessaires à une bonne intégration dans le milieu étudiant, Digischool, Etud'assur et la SMERRA ont pu présenter leurs offres dédiées aux étudiants en matière d'orientation, de révision, d'assurances, ou encore de prévention-santé. La satisfaction des visiteurs comme des exposants, ainsi que la confirmation de la pertinence du format expérimenté cette année, permettent d'annoncer la préparation de la deuxième édition du Salon du logement étudiant de Lyon. ■

Étienne Blanc : Trois priorités pour le logement à Lyon

Dans le cadre du Salon du Logement étudiant de Lyon, qu'elle organisait le 25 mai dernier, la Smerra a interrogé Étienne Blanc, premier vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Extraits choisis.

« *Aujourd'hui, nous comptons en Auvergne-Rhône-Alpes 320 000 étudiants. C'est une richesse et une force extraordinaires. (...) Sur le logement, nous allons affecter, en partenariat avec l'État et la Métropole, une somme de 14,5 millions d'euros au logement étudiant. 12 millions pour la construction de logements nouveaux, et 2,5 millions pour la rénovation.* »

« *Sur le logement étudiant, (...) il y a des investisseurs privés (...), publics (...), le monde associatif pour les services apportés aux étudiants, et tout ce qui relève du domaine social et solidaire. (...) Ce sont tous ces partenariats qui permettent de répondre à la question.* »

« *Il y a deux sujets sur lesquels il faut travailler d'arrache-pied : le logement (...) et le transport. On peut trouver, dans l'immédiate périphérie de Lyon, des logements aux loyers attractifs. Encore faut-il pouvoir accéder à Lyon, pour y suivre un enseignement, mais pas seulement : vie étudiante, culturelle. C'est tout le problème de l'aménagement de cette métropole par un réseau de transports particulièrement efficace. (...) Et puis j'ajouterais une troisième priorité : la préoccupation environnementale.* » ■

Retrouvez toutes les archives
www.universites-territoires.fr



« A nous de pousser les portes ! »

En octobre 2018, Orlane François prenait la succession de Jimmy Losfeld à la présidence de la Fage. Rencontre autour des questions de calendrier universitaire, logement, santé et développement durable avec la présidente de la première organisation étudiante.

Le 19 novembre prochain se tiendront les 4^{ème} Rendez-Vous du Logement Étudiant, auxquels Universités & Territoires participe. Ce devrait être le moment d'un premier bilan du Plan 80 000 lancé par le gouvernement. Quel est celui établi par la Fage ?

Le Plan 80 000... Tout le monde est inquiet. Ce ne sont pas des questions qui avancent de manière satisfaisante. Par exemple, celle des bâtiments universitaires, de la dévolution, doit être sérieusement abordée - après avoir répondu à la question de «qui» vient construire,

sur quelle tarification et sur quelle politique sociale, à l'intérieur du périmètre universitaire. Il faut aussi envisager les cœurs de villes, qui intéressent particulièrement les étudiants - à condition de créer de la mobilité pour assurer les trajets jusqu'aux lieux d'enseignement - et la notion de campus universitaire au sens plein : pas seulement un complexe où l'on suit des cours, mais une mini-ville, avec des logements, des services proposés aux étudiants, etc. Une problématique sur laquelle nous avons du mal à avancer, en France, quand ailleurs les choses sont bien établies.

*« Le Plan 80 000...
Tout le monde est inquiet. Ce ne sont pas des questions qui avancent de manière satisfaisante. »*

Orlane François
Présidente de la FAGE

Justement, êtes-vous associés aux différents projets de construction et d'aménagement qui concernent les campus ?

Non, les étudiants, comme leurs organisations représentatives sur les territoires, ne sont pas vraiment associés. Or pour envisager une politique de construction intelligente, il faut des experts du bâti, des services, mais aussi des experts du public ciblé - ce qui implique aussi bien de convier les organisations étudiantes autour de la table, que, pour ces dernières, de monter en compétences sur ces questions. Les Observatoires locaux du logement étudiant, qui sont en train de se structurer, constituent une première porte d'entrée. A nous d'en pousser les portes !

Quelle est la position de la Fage sur la question des rentrées décalées parfois évoquée comme solution à l'engorgement du système à toutes les rentrées universitaires ?

Depuis plusieurs années, nous militons pour une véritable semestrialisation, pour cesser de considérer l'année universitaire comme commençant en septembre et s'achevant en juin. Nous préférons l'idée d'un semestre commençant en septembre, un autre en janvier, ce qui permet des rentrées décalées notamment pour résoudre la question du logement : certains jeunes pourront passer un semestre sur un territoire et l'autre ailleurs ; d'autres pourront plus facilement se réorienter, changer de parcours, et donc éviter d'accumuler l'échec au fur et à mesure. Facilitation de ces roulements, meilleure visibilité sur qui est présent à tel ou tel moment sur un territoire, dans une filière... Ce qui permettra de mieux s'adapter tant en termes d'accueil dans les formations que dans l'accès aux services (logement, transports...). Tout en désengorgeant les locaux universitaires. Si l'exemple canadien nous inspire, il ne faut pas oublier que la semestrialisation existait aussi en

« Nous préférons l'idée d'un semestre commençant en septembre, un autre en janvier, ce qui permet des rentrées décalées notamment pour résoudre la question du logement »

Orlane François
Présidente de la FAGE

France, notamment pour les soins infirmiers. Or leur rentrée de février va maintenant être supprimée... Je trouve que c'est un recul.

Comment changer les choses ?

Il faut organiser différemment l'enseignement, mais aussi les services administratifs. Aujourd'hui, on a du mal à changer la vision de l'enseignement en France : 400 étudiants dans un amphithéâtre, face à un maître de conférence ou un enseignant/chercheur, avec une pédagogie très « descendante », peu participative. Il faut utiliser de nouvelles méthodes, notamment numériques, avec la classe inversée. Aujourd'hui, il faut arrêter les amphithéâtres, qui ne servent plus à grand chose. Ainsi, si l'on parvient à rénover notre manière d'enseigner, notamment avec la création de supports numériques, la semestrialisation prendra tout son sens.

Lors de la première édition des Rendez-vous de la santé étudiante (RDVSE), au printemps dernier, le Ministère de la Santé a indiqué qu'il souhaitait associer, sur ces réflexions, le public étudiant. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il y a des avancées, avec notamment la fin de la délégation de service public en termes de gestion de la Sécurité sociale par les mutuelles étudiantes. Cela a libéré des fonds pour la CNAM et des CPAM. Or nous avons obtenu, avec la suppression de la Sécurité sociale étudiante, un siège pour les étudiants au Conseil

de la CNAM. Maintenant, il faut voir, sur les différents projets de Loi Finance, comment cela se concrétisera dans les faits : comment on passe des Centres de médecine préventive aux Centres de soins universitaires ? Comment on renforce les Etudiants relais-santé sur les territoires ? Et surtout, comment coordonner tout ce petit monde ? Car si on travaille chacun dans son coin, on n'avancera jamais. Nous avons d'ailleurs créé un poste spécifique sur les questions de santé.

Concernant le Pacte écologique et social, que vous avez cosigné en mars dernier avec 18 autres organisations, quelles seront vos actions concrètes en matière de développement durable ?

Une sensibilisation plus grande à destination de notre réseau, et du coup une politique de formation de nos élus plus fortes, sur des questions comme la rénovation énergétique des bâtiments. L'Université est un chemin pour beaucoup de jeunes, sur lequel on doit pouvoir leur fournir des informations sur l'Economie sociale et solidaire, comme sur la transition écologique. Ce que nous faisons par exemple à travers nos AGORAé, épicerie solidaires mettant en valeur les circuits courts, les Amap, etc. ■

Propos recueillis par Nicolas Delesque et Philippe Campinchi

Un décret contesté

Le 3 août, le décret n° 2019-831 fixant les modalités d'application de l'article L. 631-12 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux résidences universitaires faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du même Code, a été publié au Journal Officiel. L'AIREs, qui avait expliqué les points de blocage et présenté 20 propositions dans un Livre blanc sur le logement conventionné pour étudiants, a annoncé qu'elle déposait un recours en annulation auprès du Conseil d'État. Quelques explications s'imposent.

L'exposé des motifs joints au projet de décret comporte des inexactitudes quant à la portée de la Loi Egalité et Citoyenneté du 21 janvier 2017, dont il est censé assurer l'application. Cette loi n'a nullement permis aux bailleurs sociaux ou au SEM d'acquiescer et de gérer des résidences étudiantes (cette possibilité existe depuis de très nombreuses années). Elle a, en revanche, introduit dans le Code de la construction et de l'habitation un nouveau dispositif permettant d'obtenir le statut de Résidence universitaire telle qu'il a été défini par la loi ALUR (article L. 631-12 du CCH). Elle a par ailleurs introduit un dispositif expérimental visant à permettre aux gestionnaires des résidences universitaires d'étendre temporairement, et à des conditions déterminées, l'accès à ces établissements à un public non étudiant (article 123 IV de la loi EC).

Or, le décret d'application de cette loi tel qu'il est rédigé pose de nombreuses difficultés, et est susceptible d'accroître les tensions sociales inhérentes à la pénurie de logements étudiants. Trois points essentiels sont à retenir.

Besoin local et durable

En ce qu'il subordonne l'octroi du statut aux résidences universitaires existantes et à celles à venir à la justification « d'un besoin local et durable en résidences universitaires », le décret semble poser une difficulté très sérieuse.



Association Interprofessionnelle des Résidences Étudiantes et Services



L'Association Interprofessionnelle des Résidences Étudiantes et Services (AIREs) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIREs est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité.

L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

Le Bureau de l'Association est composé de :

- Président : M. Philippe NICOLET (Groupe Résida Etudes) ;
- Vice-Président : M. François-Xavier SCHWEITZER (Nextity) ;
- Secrétaire Général : Mme Anne GOBIN (ARPE.I) ;
- Secrétaire Général adjoint : M. Jean CAUJET (Fac-Habitat) ;
- Trésorier : M. Benjamin BRULEBOIS (BNP Paribas Immobilier) ;
- Délégué général : M. Philippe CAMPINCHI.

www.aires.fr

En effet, la loi SRU intègre les résidences universitaires conventionnées dans le quota des logements sociaux imposé aux collectivités. Or, l'appréciation du « *besoin local et durable de résidences universitaires* », notion dont les contours sont au demeurant imprécis, est le signe d'une appropriation par les services de l'Etat de prérogatives qui sont de la compétence des collectivités territoriales.

Concrètement, si les services de l'Etat estiment que le besoin local et durable en résidences universitaires n'est pas réel sur le territoire de telle ou telle commune, ils pourraient refuser de conclure la convention prévue par l'article L.351-2 du CCH.

100% d'étudiants

En ce qu'il impose que les résidences universitaires soient entièrement occupées par des étudiants, des personnes de moins de trente ans en formation ou en stage, le décret apparaît contraire à l'article 123 IV de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Ce texte (une loi), d'une valeur supérieure à un décret, autorise en effet les gestionnaires des résidences universitaires à louer les logements vacants, à compter du 1er janvier de l'année, au public prioritaire non étudiant du logement social, pour des séjours d'une durée inférieure à trois mois et s'achevant au maximum à la date de la rentrée suivante, soit au 1er septembre.

Le décret rend de facto impossible la poursuite de cette expérimentation (puisque'il impose que les RU soient exclusivement occupées par des étudiants et jeunes de moins de trente ans en formation ou en stage). L'importance de ce dispositif expérimental a pourtant été réaffirmée par Monsieur Julien Denormandie au cours du débat au Sénat sur la loi ELAN.

Double statut

En l'état, toutes les résidences universitaires en exploitation avant l'entrée en vigueur de la loi EC de janvier 2017 doivent soumettre un dossier « d'agrément » pour obtenir le bénéfice du sta-

tut de « *résidence universitaire* » au sens de l'article L. 631-12 du CCH.

En cas de refus, le décret prévoit que la résidence en cause sera soumise au régime applicable au logement conventionné classique. Vont donc coexister deux statuts au contenus incertains, complexité qui va à rebours de la volonté affichée par le gouvernement de simplification du droit. ■

Info+

www.legifrance.gouv.fr
 Pour télécharger le livre blanc
www.aires.fr/livreblanc

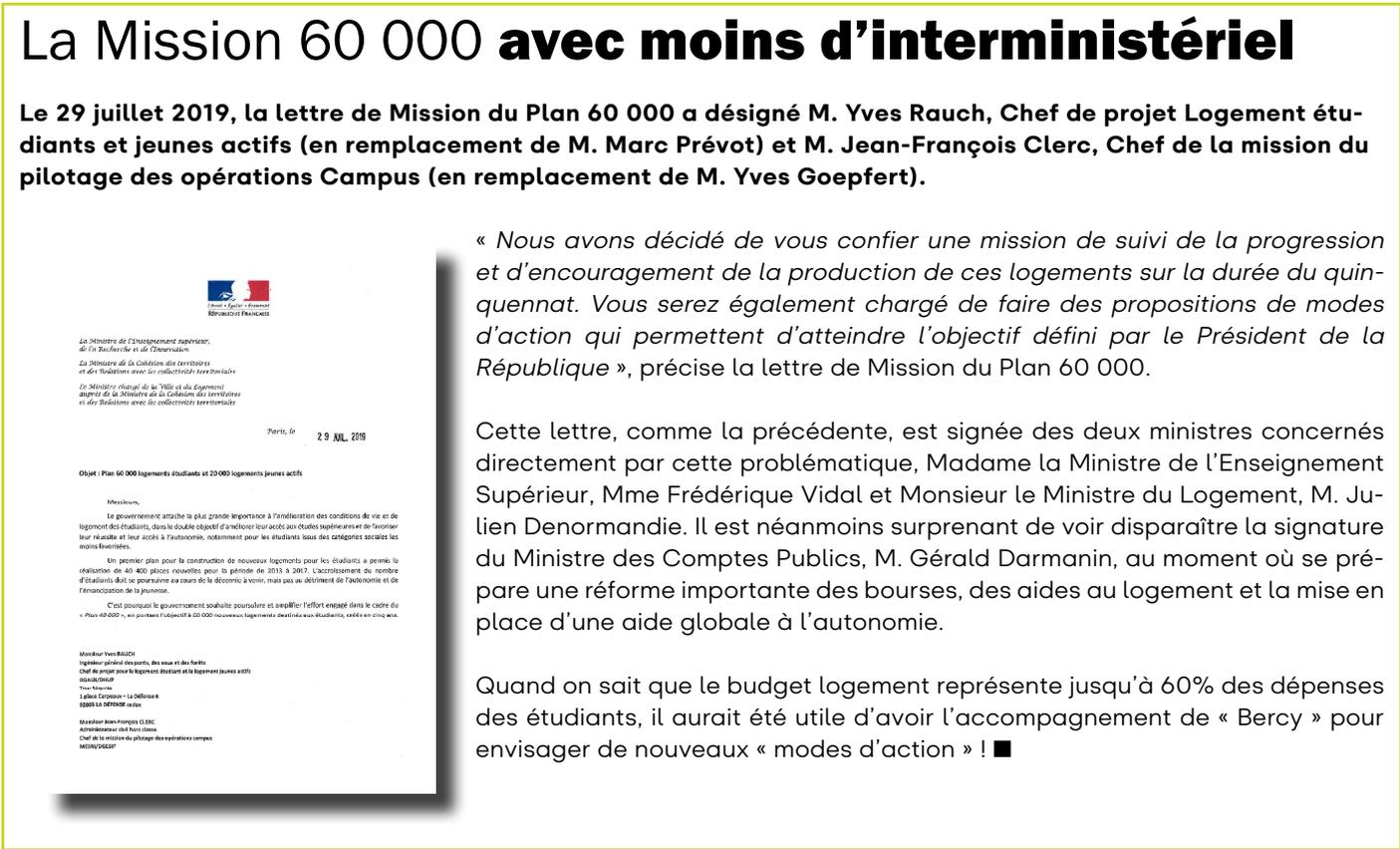
La Mission 60 000 avec moins d'interministériel

Le 29 juillet 2019, la lettre de Mission du Plan 60 000 a désigné M. Yves Rauch, Chef de projet Logement étudiants et jeunes actifs (en remplacement de M. Marc Prévot) et M. Jean-François Clerc, Chef de la mission du pilotage des opérations Campus (en remplacement de M. Yves Goepfert).

« *Nous avons décidé de vous confier une mission de suivi de la progression et d'encouragement de la production de ces logements sur la durée du quinquennat. Vous serez également chargé de faire des propositions de modes d'action qui permettent d'atteindre l'objectif défini par le Président de la République* », précise la lettre de Mission du Plan 60 000.

Cette lettre, comme la précédente, est signée des deux ministres concernés directement par cette problématique, Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Mme Frédérique Vidal et Monsieur le Ministre du Logement, M. Julien Denormandie. Il est néanmoins surprenant de voir disparaître la signature du Ministre des Comptes Publics, M. Gérald Darmanin, au moment où se prépare une réforme importante des bourses, des aides au logement et la mise en place d'une aide globale à l'autonomie.

Quand on sait que le budget logement représente jusqu'à 60% des dépenses des étudiants, il aurait été utile d'avoir l'accompagnement de « Bercy » pour envisager de nouveaux « modes d'action » ! ■





A Poitiers, une chaire hyperactive sur la santé

Avec la création en 2015 de la Chaire « Sport Santé Bien-Être et RSE », hébergée par la Fondation Poitiers Université, l'Université de Poitiers a placé la Santé et de la qualité de vie au travail (SQVT) au centre de ses priorités. Une initiative unique en France, qui pourrait susciter bien des vocations...

« La Chaire « Sport Santé Bien-être et RSE » de l'Université de Poitiers, explique son coordonnateur le Professeur Laurent Bosquet, constitue un réseau d'une vingtaine de laboratoires de la région Nouvelle-Aquitaine, né de notre ambition de mutualiser une partie de leurs moyens afin de traiter la question du maintien de l'autonomie. »

Elle vise en effet à mettre en commun les compétences de chercheurs issus de différentes disciplines, avec l'objectif de faire du sport et du bien-être au travail de véritables outils de santé publique. Cette question constitue en effet un enjeu crucial, tant pour les entreprises que pour l'Université. Aujourd'hui, la Chaire regroupe ainsi et désormais des laboratoires issus de domaines particulièrement complémentaires : biologie, droit, économie, médecine, physiologie, psychologie, sport, Télécom/Réseaux, biomécanique, sociologie...

Promotion au sein de la communauté étudiante

Riche de ces regards croisés autant qu'experts, elle œuvre aussi bien en matière de recherche et de formation que de « diffusion d'actions auprès de la communauté au sens large. » D'où la création en 2014, notamment, d'une Unité d'enseignement libre (UEL) intitulée avec astuce « UELNESS » (pour « UEL Nutrition culturE Sport Santé »), qui se prononce comme « Wellness » - soit le « bien-être » en langue anglaise -, et vise « à faire la promotion d'un mode de vie favorable au développement personnel » comme à la réussite des études. Ceci, via des conférences-débats et des ateliers basés sur l'éducation par les pairs. Cette initiative a remporté un prix, remis à l'Assemblée Nationale en 2018, à l'issue de ses trois ans d'expérimentation au sein de l'Université de Poitiers. La particularité de UELNESS est qu'elle est proposée à tous les étudiants de l'Uni-



#HappyDoc

versité, à l'exception de ceux de la Faculté de médecine et de pharmacie, car ce type d'Unité d'enseignement n'existe pas dans leur cursus.

Pourtant, le constat alarmant des différents baromètres disponibles sur la santé des étudiants (I-share, MGEN, OVE, SMEREP) s'avère encore plus criant concernant les étudiants inscrits dans les différents cursus de santé. En effet, une enquête, publiée en 2017 par quatre syndicats d'étudiants en médecine et de jeunes médecins, indiquait que les deux tiers des 21 800 répondants déclaraient souffrir d'anxiété (66,2 %) et que 27,7 % s'estimaient en dépression. Toujours d'après cette enquête, 23,7 % des répondants étaient

affligés de pensées suicidaires, dont près de 6% au cours du mois ayant précédé l'enquête.

A ces données chiffrées s'ajoutent de nombreuses observations directes des universités, qui indiquent une augmentation de la souffrance psychologique des étudiants en premier cycle d'études de santé, avec un impact non négligeable sur leur santé mentale. Devant l'urgence d'établir un plan d'action global qui intégrerait, entre autres, la création d'un environnement et d'actions propices à l'adoption de comportements favorables à la santé - aussi bien la leur propre, que celle qui les concernera directement en tant que futurs professionnels de santé -, la Chaire de l'Université de Poitiers a également décidé la création du programme *Happy Doc*.

Une action ciblée en direction des étudiants en premier cycle de santé

Pour contourner l'impossibilité de déployer une Unité d'Enseignement Libre, l'équipe de la chaire a conçu un séminaire obligatoire - les journées « *Happy Doc* » -, qui se tient les trois premiers jours de la deuxième année des étudiants en études de santé, et dont la deuxième édition se tiendra en septembre 2019. Ce séminaire est soutenu par l'Université, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,

l'Agence Régionale de Santé et l'entreprise « *LEA Nature* ».

Happy Doc incarne donc l'adaptation de *UWELNESS* aux spécificités des études en médecine/pharmacie, tout en conservant les grands principes : conférences-débats et ateliers pratiques. Ainsi, le programme poursuit trois finalités : 1) promouvoir l'adoption d'un mode de vie favorable au développement personnel et à la santé, notamment mentale, des étudiants en médecine et en pharmacie ; 2) contribuer à leur préparation au service sanitaire ; 3) les sensibiliser en tant que futurs professionnels de santé à l'importance des habitudes de vie dans la promotion de la santé.

Lors de ce séminaire de rentrée *Happy Doc*, diverses actions sont proposées aux étudiants, comme des activités physiques, sportives et culturelles - qu'ils peuvent ensuite poursuivre au sein du Service universitaire des activités physiques et sportives ou de la Maison des étudiants -, des ateliers de nutrition - afin d'adopter une alimentation saine et adaptée -, des outils de gestion du stress - afin de renforcer leurs compétences psychosociales et leur capacité à faire face aux situations difficiles -, des ateliers d'éducation à la santé environnementale et aux dangers de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, ou encore

des actions de sensibilisation aux dangers des comportements addictifs.

Par ailleurs, et pour s'adapter aux nouvelles réformes des études de santé, le séminaire *Happy Doc* contribue à la préparation du service sanitaire : il est comptabilisé à hauteur de 20 heures sur celles exigées au cours de ce service. En alternance avec les actions proposées, des conférences-débats sont proposés, sur des thèmes variés comme « Activité physique, performances cognitives et santé, addictions », ou « Santé et Environnement », organisées et animées par des enseignants-chercheurs issus de différentes facultés, ainsi que par des professionnels. Des ateliers pratiques sur les thèmes similaires sont enfin organisés par des étudiants, accompagnés là encore d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Enfin, il est à noter que le repas fait partie du séminaire, et s'articule avec les ateliers de nutrition. *Happy Doc* fait appel à deux food-trucks sensibilisés au développement durable et à la santé environnementale, qui travaillent avec les producteurs locaux. Les responsables de ces food-trucks proposent des menus centrés sur la qualité et le goût, qui permettent ensuite aux diététiciennes d'aborder des thèmes tels que « Consommer des protéines de qualité à petit prix », « Comment apprêter les restes », etc.

Déploiement du dispositif

Le séminaire *Happy Doc* est destiné à être déployé dans les universités qui proposent un cursus dédié à la santé. C'est pourquoi, lors de cette deuxième édition, qui se tiendra sur le campus principal de l'Université de Poitiers, l'équipe de la Chaire Santé Bien-Être a souhaité organiser un temps de présentation, afin de le faire connaître aux acteurs susceptibles d'être intéressés par ce déploiement. ■



« Human Powered Student Building » à Utrecht : **Une boutade... ou notre avenir ?**

Pierre-Yves Ollivier, ingénieur-conseil dans le secteur de la construction

Un étrange projet a émergé sur le campus de l'Université d'Utrecht, dans le cadre de la remise en exploitation d'un immeuble jusqu'ici laissé à l'abandon. A travers ce « Human powered Student Building », une équipe propose une résidence étudiante dont l'énergie serait au moins en partie... directement produite par ses locataires !

Construit entre 1967 et 1969 sur le campus de l'Université d'Utrecht aux Pays-Bas, l'immeuble « Willem C. van Unnikgebouw » n'a quasiment pas été exploité ces quinze dernières années. Cet état de fait, lié à la volonté de l'Université de devenir neutre en émissions de carbone d'ici à 2030, a généré un faisceau d'idées visant à autoriser sa ré-exploitation. Parmi ces dernières, celle de Kris De Decker, fondateur du Low-Tech Magazine et Melle Smets, consistant à transformer le bâtiment en une gigantesque résidence auto-suffisante en énergie, pour 750 étudiants.

Production d'énergie pour la collectivité et chaleur « humaine »

Jusque-là, rien de nouveau, l'objectif de sobriété énergétique étant désormais dans toutes les bouches comme toutes les oreilles. Seulement, les moyens d'atteindre cette auto-suffisance sont nouveaux, étonnants et inspirants. Les classiques panneaux photovoltaïques, habituellement convoqués, laissent ici place à une production d'énergie d'origine humaine !

Dans les projets de construction, les habitants sont rarement mis à contribution, que ce soit pour produire ou réduire à proprement parler la consommation énergétique. Mais quid de leur action en tant qu'habitant, au-delà des consignes habituelles : robinets à fermer et luminaires à éteindre ? C'est ici que le projet imaginé s'avère à la fois novateur et intéressant, puisque



les habitants y jouent un rôle majeur, dans la production et la consommation d'énergie, au-delà de l'efficacité énergétique recherchée dans la construction du bâtiment. Le bâtiment existant, de vingt-deux étages, n'est pas le plus optimal d'un point de vue énergétique. Pour autant, le collectif à l'origine du projet a rapidement tranché la question : mieux vaut réutiliser que reconstruire. Il a alors émis toute une série d'idées, afin d'en faire un bâ-

timent énergétiquement autonome :

- sur le toit, des éoliennes fournissent en énergie le bâtiment pour tout ce qui concerne la consommation « commune » - éclairage, eau chaude, réfrigérateurs.
- en cas d'insuffisance d'intensité du vent, les trois premiers étages du bâtiment sont consacrés à la production humaine d'énergie : tapis roulants, « roues de hamster », poids à remonter pour un

système de production gravitaire, ventilation directe de l'air chaud produit... Autant d'outils susceptibles d'être utilisés par douze personnes à la fois.

- pour améliorer les conditions de « travail », des groupes de musiciens sont encouragés à venir jouer durant les heures de production d'énergie, afin d'encourager les étudiants.
- enfin, la chaleur des plaques de cuisson en cuisine provient de la biomasse (excréments, déchets compostables) stockée dans des containers au sous-sol.

Chauffer uniquement le nécessaire

Dans le même ordre d'idées, dans chaque chambre, le lit est encastré dans une boîte plus petite, bien isolée, de façon à garder une chaleur confortable durant les nuits fraîches, comme le faisaient les lits clos bretons d'antan. Et en cas de grand froid, si les pulls chauds et les bouillottes ne suffisent pas, les étudiants peuvent enfiler une combinaison qui aura été préalablement chargée d'air

chaud provenant de la ventilation : on chauffe alors les corps plutôt que les espaces, ce qui s'avère bien moins énergivore.

Production d'énergie individualisée

Les promoteurs du projet ont estimé entre une et deux heure(s) par jour le temps nécessaire à chacun pour produire l'énergie nécessaire à ses besoins propres. Ce temps permettrait de fournir l'énergie pour les besoins considérés comme les plus importants : appels téléphoniques, ordinateurs et éclairage. Ce temps vient alors s'additionner avec le temps consacré à fournir l'énergie des parties communes (eau chaude, lumière, réfrigérateurs).

Pour le reste : douches froides, ou alors chaudes mais limitées à 2 minutes ; lavage de la vaisselle à la main ; retour aux anciens téléphones à la place des smartphones pour réduire la fréquence et le temps de charge des batteries... Autant de choix à faire en fonction des besoins et usages de chacun.

Comment monter jusqu'au 22ème étage ?

Si l'ensemble des consommations doit être générées à la seule force des muscles, le système des ascenseurs doit être repensé. Trop énergivore, il doit être supprimé ou alors utilisé pour desservir un étage sur cinq par exemple ; les étages intermédiaires sont atteints par les escaliers. Les étudiants à mobilité réduite pourraient ainsi être logés aux étages directement desservis par les ascenseurs. Par ailleurs, ne pourrait-on pas non plus imaginer des ascenseurs très lents mais ne s'arrêtant jamais, à l'image de celui installé dans l'hôtel de ville de Stuttgart en Allemagne ?

Les promoteurs du projet évoquent également les bienfaits physiques des escaliers, ainsi que l'évident impact social, en raison des échanges qui seront forcément accrus entre étudiants qui ne se connaissent pas.

Un nouvel espace s'offre dès lors aux designers et architectes d'intérieur pour créer une dynamique propice à la rencontre.

Alors, boutade ou anticipation ?

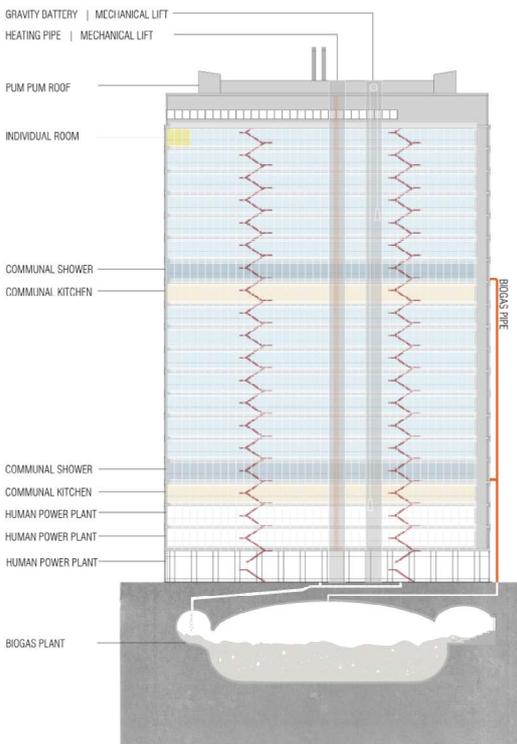
L'énergie ainsi produite correspond à environ dix à vingt fois moins que la consommation moyenne actuelle d'un étudiant dans un logement. L'organisation commune de nombreuses tâches (et notamment la cuisine) permettrait de réduire les besoins en énergie, tout comme la modification du comportement quotidien et individuel des étudiants et l'utilisation de technologies « low tech ».

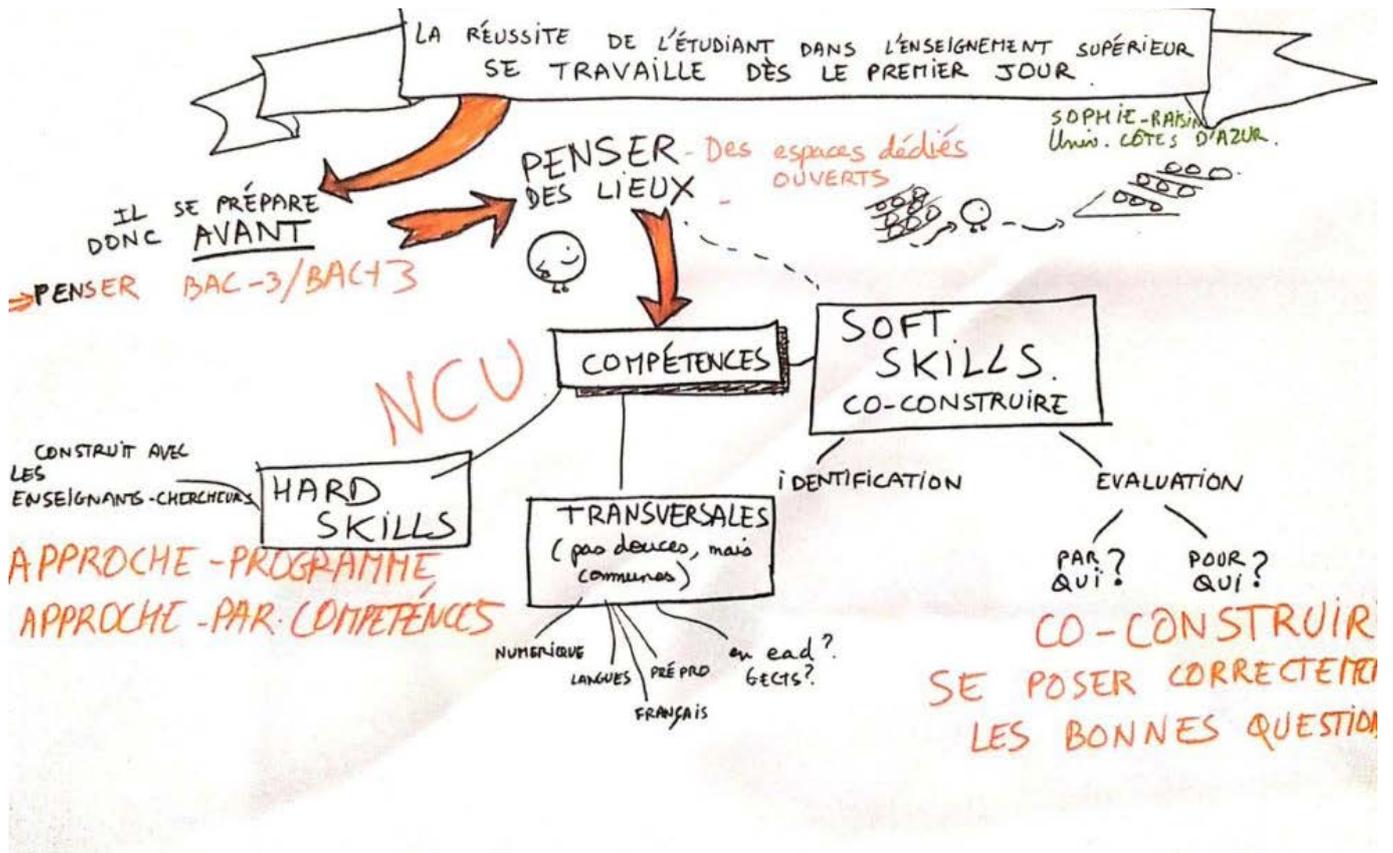
Des questions ne sont malgré tout pas suffisamment abordées dans le projet : celui de l'isolation du bâtiment existant, dont la mise en œuvre paraît prioritaire par rapport à la conception de combinaisons étanches. Se pose aussi la question des emplois du temps universitaires et de leur compatibilité avec l'investissement en temps nécessaire à la production d'énergie.

A titre personnel, j'ajouterais que les visuels liés au projet - qu'il s'agisse de l'escalier, du roof-top ou de l'étage « production d'énergie », avec ses roues de hamster - alternent entre vision cauchemardesque et sujet d'hilarité.

Pour une écologie de l'attention

Cependant, le projet « Human Powered Student Building », en prônant un contact avec la réalité, initie une prise de conscience de l'énergie consommée par nos modes de vie. Dans cet exemple, produire soi-même son énergie nous confronte au réel de la manière la plus brutale, mais aussi la plus efficace si l'on souhaite retrouver une maîtrise de notre vie, basée sur une compréhension plus fine des conséquences de chacun de nos actes. ■





ORSU Talks de l'Afev : une journée d'échanges dédiés aux soft skills

Par François Perrin

Le mercredi 12 juin dernier, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des universités (ORSU) de l'Afev organisait la deuxième édition des « ORSU Talks », en partenariat avec le journal Le Monde. La thématique, cette année : « Soft skills, clés de la réussite étudiante ? »

Dès 9h30, les participants à cette journée ont été reçus par Emmanuel Davidenkoff, Rédacteur en chef du *Monde Campus* et Jérôme Sturla, Directeur du *Lab'Afev*. Le premier a tenté d'aborder la question de la complexité d'une définition des « soft skills », qui vont « des gestes et règles de base de la sociabilité à la capacité à être communicant, transversal, créatif, à penser "out of the box", comme disent les Américains, en passant notamment par les compétences comportementales au sens large. » Constatant ensuite la difficile mise en valeur de ces

soft skills dans le cadre de l'insertion professionnelle, il a fait référence à une [interview du sociologue Gérard Bronner](#), dans laquelle ce dernier estimait que la plus importante de toutes était « l'esprit critique ».

Prenant à son tour la parole, Jérôme Sturla a rappelé que ces débats s'inscrivent dans le cadre de l'emprise croissante du digital. Ses impacts sont nombreux, en matière de création de nouveaux métiers et d'organisation du travail, mais aussi sur les trajectoires d'accès à l'enseignement supé-

rieur et le rapport que doit entretenir ce dernier au sein d'écosystèmes territoriaux. A ce titre, la notion d'engagement des étudiants présente trois atouts : le rayonnement et le développement d'un territoire, la réussite et l'intégration des étudiants eux-mêmes, et l'acquisition par ces derniers de « compétences dites transversales, expérientielles » - en complément des compétences académiques. Tous ces atouts ne devant pas occulter la persistance d'inégalités, qu'il importe de combattre.

Première table-ronde

La première table-ronde abordait l'approche territoriale de l'engagement, en donnant la possibilité à des acteurs de s'exprimer sur la manière dont ils se saisissent de la présence étudiante sur un territoire, et dont leur engagement peut contribuer à plus de cohésion et de solidarité. En premier lieu, l'élu à la Ville de Toulouse, Maxime Boyer, a présenté l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et indiqué notamment que « la réussite de l'attractivité d'un territoire passe aussi par la réussite de ses établissements d'enseignement supérieur, dont l'une des conditions nécessaires passe par la qualité de la vie étudiante. » Pour autant, les problématiques, en termes de politiques publiques, sont extrêmement différentes à l'échelle d'une métropole ou d'une ville moyenne.

Puis Nicolas Delesque, directeur de publication d'*Universités et Territoires*, a déclaré « que des choses ont avancé, mais qu'on se limite encore aujourd'hui à des questions utilitaires », en matière de prise en compte de la

présence étudiante et des universités sur les territoires : logement étudiant, transports... Pour autant, concernant « la considération des étudiants comme un vecteur de développement territorial », les choses semblent moins évidentes. Il convient donc de forger une méthodologie adaptée aux différents territoires, quitte à s'inspirer d'exemples internationaux. Enfin, il a émis une question concernant les soft skills en tant que telles : « Les compétences acquises dans l'engagement suscitent-elles des vocations dans les métiers traditionnels du monde économique ? »

Pour porter la voix d'établissements implantés dans des villes ayant fait l'objet d'importantes réflexions en matière de requalification urbaine, le Responsable du Pôle Diversité / Égalité des chances à l'École de Management de Normandie (Le Havre) Julien Soreau a rappelé qu'une école n'était pas qu'un bâtiment, mais un acteur interagissant avec son territoire. Le Havre, qui n'était pas historiquement étudiante, « bouge beaucoup, l'enseignement supérieur jouant un rôle prépondérant dans ces mutations »,

notamment autour du campus Le Havre-Normandie, pôle de « centralisation des étudiants. »

Christophe Bréchet, vice-Président de la Commission Formation et Vie Universitaire à l'Université de Nanterre, dont le campus permet une « porosité » entre étudiants et habitants de la ville, a fait une présentation des « *bonus aux diplômés* » mis en place depuis 2014, qui permettent aux étudiants d'acquérir des soft skills en s'engageant pour un ou deux semestre(s) sur le territoire. Par ailleurs, le 18 mars dernier, l'Université Paris-Nanterre présentait officiellement son programme SO SKILLED (« *Soft skills, expériences étudiantes et prérequis tout au long de la vie* »), lauréat « Nouveaux Coursus à l'Université » (NCU). Un programme qui est venu bouleverser son organisation de la formation, autour de la notion de compétences.

Enfin, la Responsable du service jeunesse du Conseil départemental de Seine-Maritime Anne Piedagnel, après une présentation des spécificités de son territoire « *marqué par l'histoire industrielle* », a émis un message d'espoir : « *La jeunesse impliquée, investie, fait consensus* », par-delà les clivages gauche-droite. Elle a rappelé la perspective d'ouverture de cent places de Kaps, pour autant de jeunes accompagnés par l'Afev. « *Il faut aller chercher des acteurs variés, décloisonner, créer des synergies* », a-t-elle également indiqué.

Au cours des échanges avec la salle, plusieurs questions ont émergé, comme « l'assurance-qualité » des projets menés par des étudiants, les problèmes d'emploi du temps et de charge des tâches d'encadrement, le recours parfois contre-productif à des cabinets de conseils extérieurs aux institutions... En conclusion, Jérôme Sturla a rappelé que ces exemples confirmaient que « *si l'étudiant est incontestablement une ressource pour le territoire, l'Université peut être une ressource pour elle-même* », et de militer pour le « *volontariat d'expertise* ».



Deuxième table-ronde

En introduction de la deuxième table-ronde portant sur l'expérience internationale étudiante, le modérateur et Directeur général adjoint de l'Institut de l'Engagement, Marc Germanangue, a esquissé cinq pistes de travail : « *A quel point l'expérience étudiante à l'international est-elle encouragée, par les établissements, les institutions européennes, des éléments de contexte ? (...) Qui sont les étudiants qui ont la chance de partir ? (...) Où partent-ils, et quelles sont leurs attentes ? Quelles compétences (académiques et extra-académiques) y développent-ils ? Quelle valorisation de ces compétences, par les universités, les employeurs, la société en général ?* » Il a également indiqué que la possibilité pour les étudiants « *de prendre une année de césure, ouvre la perspective d'expérimenter par exemple des chantiers internationaux ou des missions de service civique à l'international.* »

Première intervenante, Andrée Surssock, Conseillère à l'Association européenne de l'Université (EUA), a d'abord porté un éclairage sur les grandes tendances (sur la base d'une enquête de 2018 de l'EUA) : progression constante de la mobilité étudiante ; intérêt croissant des établissements d'enseignement supérieur pour une internationalisation veillant à « *transformer l'étudiant en citoyen du Monde.* » Pour autant, ceux qui partent restent une minorité, et seuls 21% des établissements interrogés déclaraient avoir mis en place une politique d'internationalisation de leur campus. En appelant de ses vœux une meilleure intégration du « *service à la société* » dans la stratégie des établissements, elle rappelait « *qu'on peut même voyager dans son pays* » – comme il l'a été envisagé pour les étudiants de l'ENA, auxquels il a été proposé de vivre une expérience dans un quartier défavorisé.

Jean-Luc Prigent, Directeur de cabinet pour l'Agence Erasmus +, a quant à lui rappelé que ce programme s'adressait à un éventail large de publics, sur la

base à la fois de mobilités d'éducation et de formation et d'une mobilité plus « *informelle, liée à la jeunesse, sans objectif de diplômes et de qualifications, mais plus liée à la notion de soft skills.* » Par ce biais, 85 400 personnes ont bénéficié d'une expérience internationale en 2018, dont une moitié d'étudiants de l'enseignement supérieur. Avec Erasmus +, 40% des étudiants sortants sont boursiers, et 16% éprouvent des difficultés sociales au sens large : « *On n'est plus dans cette idée qu'Erasmus serait réservé à ceux qui sans cela, auraient pu partir quand même.* »

A son tour, le Directeur général adjoint de Campus France, Thierry Valentin a précisé : « *La mobilité étudiante mondiale représente en gros 2% des étudiants de l'enseignement supérieur. C'est donc une mobilité d'élite (intellectuelle et sociale), pour laquelle les pays attracteurs se battent* » – y compris les plus récents sur ce "marché". Seuls trois pays se classent à la fois dans les dix premiers pour l'internationalisation entrante et sortante (les deux étant, pour lui, « *impensables l'un sans l'autre* ») : Allemagne, France et Chine – avec en outre, dans le cadre européen, une distinction entre flux communautaires et extra-communautaires. Il a également souligné l'importance d'analyser les « *inégalités de départ non seulement en termes d'établissement d'origine, d'origine sociale, mais aussi de genre.* »

Une question passionnante, qui a suscité de nombreux échanges, autant que celle de l'évolution des attentes au fil du temps : « *Quand on partait autrefois pour une expérience de vie, à ses risques et périls, on part désormais plus dans une logique de future employabilité, de recherche d'acquisition de compétences dans un parcours professionnel – en outre, désormais, le fait de ne pas revenir se pose comme une réelle option.* » Lors de la discussion ont notamment émergé les questions de la part donnée à la « *sortie de route disciplinaire* » au cours d'une mobilité internationale, ou encore des partages d'expérience entre étudiants ayant déjà ou n'ayant pas encore vécu cette expérience.

Youri Bergoug, vice-Président de la structure inter-associative Etudiants et développement, a exprimé avoir ressenti au cours de son très riche parcours de mobilité un « *manque de visibilité, voire une rétention d'informations, sur l'ensemble des dispositifs accessibles.* » Pour lui, « *les notions d'engagement obligatoire ou d'engagement inséré dans le cursus, récompensé par des crédits, sont contre-productives, l'engagement devant trouver à [son] sens sa légitimité en lui-même.* » Sur les attentes, « *même si on n'a jamais été aussi connectés au Monde entier, l'expérience de terrain est beaucoup plus importante, et permet une prise de conscience profonde sur les mécanismes qui régissent nos vies.* »



Troisième table-ronde

La dernière table-ronde, animée par Eunice Mangado-Lunetta, directrice des programmes à l'Afev - « *Pour une reconnaissance des compétences acquises par les étudiants, à l'Université comme dans l'entreprise* » - visait à se mettre d'accord sur un point : « *Il n'y aura pas de société de l'engagement - thématique portée par le chef de l'État, comme par le Ministre de la Jeunesse Gabriel Attal - sans société de la reconnaissance de l'engagement.* » Il s'agissait d'examiner en quoi « *cette reconnaissance impacte d'une part le monde de l'enseignement supérieur, et d'autre part le monde professionnel* », dans un contexte rendu favorable par le vote de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 - qui permet « *l'aménagement des cursus* » et « *la validation des connaissances, compétences et aptitudes acquises lors d'une expérience extra-curriculaire.* »

Déléguée générale d'Animafac, Claire Thoury a mis en lumière le répertoire des dispositifs mis en place par les établissements d'enseignement supérieur (suite à ladite [loi](#)) et le projet [European STEP](#) (Student Engagement Project). De ce projet, trois catégories ressortent : « *Neuf pays européens où existe un cadre législatif pour la reconnaissance de l'engagement par l'enseignement supérieur* » (dont la France), « *onze pays où il existe un cadre législatif, mais pas forcément lié aux établissements* », et « *huit pays où il n'y pas de cadre du tout.* » Elle a ensuite détaillé les chiffres de l'enquête Animafac à l'échelle européenne, avec seuls 36% des établissements qui ont déclaré valider les compétences acquises au cours de l'engagement, et un quart travailler à reconnaître des compétences de type « *soft skills* » (rigueur, communication, leadership, esprit d'équipe...).

A son tour, la Responsable des Stratégies et Relations Internationales à l'Université confédérale Léonard de Vinci Caroline Bélan-Ménagier a présenté le projet [EXTRAsup](#), lancé en 2016, cofinancé par Erasmus + et vi-

sant à « *reconnaître et garantir la qualité des acquis extra-curriculaires* » à l'échelle européenne. Concrètement, à élaborer notamment des kits à destination des acteurs de l'enseignement supérieur, en visant la « *promotion d'une feuille de route que chacun pouvait élaborer* », et la mise en avant des cas d'usages inspirants : soit une vision axée sur la « *démarche qualité, la recherche du consensus, la conduite du changement...* »

Sophie Raisin, vice-Présidence de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Côte d'Azur, a expliqué comment, depuis 2012, son établissement s'est engagé « *sur la question de la place que pouvait avoir l'engagement des étudiants dans notre politique universitaire au sens large.* » Un processus en plusieurs étapes : « *de 2012 à 2016, le jeu a consisté à utiliser toutes les marges de manœuvre* », notamment sur les UEL ou les « *bonus Engagement.* » Après création d'une vice-Présidence « *Vie universitaire* » en septembre 2017, l'Université a notamment « *mis en place une plateforme numérique permettant de mettre en communication les propositions en termes de projets d'engagement et les envies et volontés de nos étudiants* », ce qui a permis de passer de 150 à désormais 300 étudiants dont l'engagement est reconnu, de 2 à 17 conventions avec des associations, tout en renforçant l'ancrage territorial de l'Université.

La Présidente de la Jeune Chambre économique française, Stéphanie Cochet, a livré un témoignage sur la question de l'employabilité et des comportements des recruteurs vis-à-vis des soft skills étudiantes. Elle dirige un « *incubateur de leaders citoyens* » (de 18 à 40 ans) qui agit contre le chômage des jeunes, notamment en accompagnant ces derniers « *sur le CV citoyen, en les aidant à identifier leurs compétences puis à les valoriser.* » Il s'agit aussi de sensibiliser les recruteurs à l'intérêt qu'ils peuvent tirer de la reconnaissance des soft skills - adaptabilité, flexibilité, résolu-



tion de problèmes complexes - via la « *charte des recruteurs citoyens* ».

Elliott Ellis, dirigeant de *Tenzing Conseil*, quant à lui, a présenté son entreprise, « *cabinet de recrutement dans le domaine très élitiste du conseil* », qui estime que le diplôme importe peu, en faisant abstraction totale du CV pour lui préférer des tests en ligne. En remplaçant par exemple dans une relation de proximité les notions de « *débrouille* » et « *d'entrepreneuriat* », qui finalement ne sont pas si antithétiques qu'on pourrait le croire, on ouvre rapidement le champ à de nouvelles pratiques de recrutement, moins stéréotypées.

En conclusion des travaux de la journée, le Directeur général Christophe Paris a remercié hôte, partenaires et intervenants, puis estimé qu'il s'agissait « *d'une journée importante, marquée par une effervescence conjuguée avec une convergence, sur fond de transformation sociale* » et l'émergence d'un chantier de « *soft skills d'établissements, collectifs* », situé entre les deux pôles que sont l'engagement et l'expertise. Le tout afin de réussir, « *après la démocratisation de l'enseignement supérieur, la démocratisation de la réussite au sein de l'enseignement supérieur* », et d'assurer un sain continuum de parcours orientation / acquisition / insertion. ■



Entreprendre pour la vie étudiante : l'AVUF et la CPU en copilotes

Au printemps dernier, dans le cadre prestigieux de la Cité Internationale Universitaire de Paris, s'est déroulée la dernière étape d'une nouvelle et remarquable initiative : La première édition du concours « *Entreprendre pour la vie étudiante* », fruit d'une collaboration déjà ancienne entre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de l'Association des villes universitaires de France (AVUF).



Le 13 février dernier, la CPU et l'AVUF, dans le cadre du concours « *Entreprendre pour la vie étudiante* », lançaient un appel à projets, qui a suscité pas moins de 62 candidatures. Parmi celles-ci, les organisateurs ont retenu quatorze dossiers, dont les porteurs ont été auditionnés, le 9 avril, par un jury composé de représentants des deux organisations, mais aussi de collectivités territoriales (Paris, Toulouse), de réseaux étudiants, de partenaires divers et des Crous.

L'objectif des organisateurs ? « *Mettre en œuvre des actions contribuant à favoriser et à développer l'enseignement supérieur dans les territoires* », en particulier sous l'angle des « *conditions de vie des étudiants et des services apportés aux étudiants, dont on sait, comme ils le rappelaient dans l'introduction du règlement de ce nouveau concours, qu'ils ont un impact majeur sur la réussite et le bien-être des étudiants.* » Une initiative qui vient renforcer encore l'action

de la CPU comme de l'AVUF sur le sujet, en plus de l'organisation de plusieurs événements conjoints et d'un travail en commun sur différents dossiers thématiques – logement étudiant, accueil des étudiants internationaux...

Dans les faits, les membres de ces deux organisations sont souvent sollicités, par de nombreuses start-ups, entreprises ou associations portées par des étudiants, qui souhaitent promouvoir de nouveaux services au sein de la communauté universitaire ou sur leur territoire. D'où l'idée de ce concours, en partenariat avec les Villes de Toulouse et Paris (qui ont souhaité y être associées), visant à « *faire la promotion d'innovations dans le développement de services dans le champ de la vie étudiante, et d'encourager la création d'offres de services pour les étudiants.* »

Ainsi, les 62 projets déposés abordaient une grande variété de sujets, des besoins matériels des étudiants (logement,

accueil) à leur vie culturelle et sportive, en passant par des thèmes plus axés sur le parcours universitaire des étudiants (orientation et insertion professionnelle, stages...) Pour les 14 dossiers finalement sélectionnés, comme pour les 4 lauréats (voir ci-dessous), aucune bourse ni aide matérielle n'est prévue, mais les partenaires – dont le journal *La Tribune* – se sont engagés à offrir une certaine visibilité aux promoteurs de ces innovations, en particulier auprès des collectivités locales adhérentes de l'AVUF et de l'ensemble des Présidents d'établissements universitaires.

Ce qui devrait permettre à ces jeunes entrepreneurs de se revendiquer d'une labellisation de base honorifique, et de faciliter leurs démarches en termes de recherche de contacts, de clients, comme d'investisseurs. Pour Catherine Vautrin, Présidente de l'AVUF, cette labellisation constitue d'ailleurs « *déjà une première reconnaissance, une démarche gagnant/gagnant qui permet*

d'articuler entre elles quatre notions : la synergie, le collectif, l'ambition et l'innovation. »

Forts de cette « première » réussie, les deux initiateurs prévoient une nouvelle édition du concours, qui aura lieu en 2020 ou 2021, et sera toujours centrée sur la vie de campus, avec l'espoir que des thèmes comme la santé ou la mobilité soient plus présents dans les dossiers collectés. ■

Info+

- <https://www.eco-loc.com/>
- <https://paris.ugomap.fr>
- <https://www.humanroads.com/>
- <http://swapbook.fr/>

Carte physique pour mettre Paris dans son smartphone



La start-up parisienne UGoMap a pris le contre-pied de bon nombre de ses pairs, en utilisant le numérique pour augmenter l'utilisation d'objets qui nous sont encore chers : les plans et carnets d'adresses ! Pour lutter contre l'oubli de bons plans, lieux et souvenirs qui y sont attachés, ses promoteurs ont inventé un système alliant la puissance du numérique à la « mémoire » de l'objet physique. Ainsi, UGoMap se présente comme une carte de Paris à accrocher chez soi, qu'on personnalise avec des stickers pour en faire un véritable carnet d'adresses, directement mis en scène sur son mur. Une application permet ensuite de scanner ces adresses sur son smartphone pour les synchroniser numériquement. L'utilisateur accède ainsi à des informations sur ses endroits favoris directement sur son téléphone, et les partage aisément avec ses amis. Le business model est simple, en cohérence avec la promesse d'un objet physique d'abord : vendre la carte avec les stickers et fournir l'application gratuitement aux utilisateurs. ■

Quatre lauréats pour l'innovation

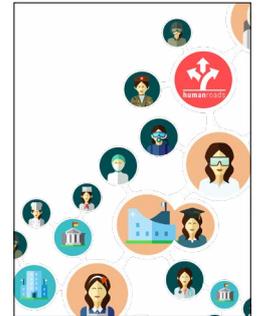
Gestion de la location simplifiée

Eco-Loc est une jeune start-up créée en Auvergne/Rhône-Alpes, qui propose aux étudiants entrant dans leur nouveau logement le mobilier dont ils ont besoin pour l'équiper et le louer mensuellement. Une fois le pack de meubles choisi selon le besoin et la taille de l'appartement, la structure effectue la livraison, l'installation puis vient les récupérer quand l'étudiant quitte son logement. Emménagement comme déménagement : désormais, de simples formalités ! Le choix des meubles reste très varié, comprenant de l'électroménager si nécessaire, et peut aussi bien équiper un appartement non meublé que simplement apporter plus de confort pour un petit budget. En plus du service réel rendu aux étudiants en mobilité, Eco-Loc place aussi sa démarche sous l'angle de la citoyenneté, avec une priorité au reconditionnement de ses équipements, et a développé un service de location gratuite d'équipement aux associations étudiantes. ■



Un GPS pour le parcours scolaire

Depuis près de 4 ans, la start-up Humanroads développe, en partenariat avec de nombreux lycées et établissements d'enseignement supérieur, un GPS de l'orientation scolaire et professionnelle, plateforme web et mobile en accès libre. Présentée sous la forme d'une cartographie interactive composée de plusieurs millions de parcours scolaires et professionnels réels, le GPS Humanroads fonctionne comme un véritable GPS routier. A partir de sa situation (un diplôme, un métier, ...), chaque utilisateur pourra visualiser une multitude de trajectoires réelles, « empruntées » par d'autres personnes ayant connu la même situation. Composée de plus d'une quarantaine d'indicateurs, le GPS offre la possibilité d'étudier les trajectoires des « anciens » d'établissements partenaires, permettant une réponse rapide et qualitative aux enjeux réglementaires sur l'insertion des diplômés, ainsi que sur leurs évolutions de carrières. ■



Partagez plus que des livres

Swapbook est une jeune start-up qui développe une application d'achat et revente de livres entre étudiants et lecteurs. S'inscrivant dans la démarche de l'économie circulaire au sein des communautés étudiantes des campus ou des villes, Laure Desegaulx - titulaire d'un Master en finances de l'Université Paris-Dauphine -, Nadine Mouchet - qui vient de l'édition scolaire - souhaitent ainsi construire un réseau d'entraide autour de valeurs éducatives, culturelles et environnementales. Le discours de la start-up touche les nouvelles générations, en recherche de modes de consommation plus vertueux et durables, porteurs de valeurs sociales. Ainsi, Swapbook défend le tissu associatif, en signant des partenariats avec les associations étudiantes, auxquelles est reversée une partie de ses bénéfices. Une rencontre avec l'association « Zéro Waste France » a décidé la start-up à rédiger un « Manifeste pour une lecture plus verte et solidaire ». Ses fondatrices en sont convaincues : le numérique doit se mettre avant tout au service de l'Homme et du Savoir. ■





LE LEARNING BY DOING : OPPORTUNITÉS ET LIMITES

AVANT-PROGRAMME
AU 05/09/2019

PARIS
MER 13
NOV 2019

5^{ème} conférence des stages

et autres actions de professionnalisation des étudiants

9h00

ACCUEIL

Sabine CALBA - Directrice du Développement Banque Populaire

Delphine GASSIOT-CASALAS - Présidente de JURISUP

9h30

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Catherine VAUTRIN - Présidente de l'AVUF

Gabriel ATTAL - Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale, chargé de la jeunesse et de la vie associative (*en cours de sollicitation*)

10h00

RESPONSABILITÉS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ORGANISMES D'ACCUEIL

Exposé introductif par **Virginie SEMENT** (CPU) et **François RIO** (AVUF)

Responsabilité juridique, responsabilité sociale, responsabilité sociétale ou territoriale ?

3 THÈMES PRATICO-TECHNIQUES PRÉ-DÉFINIS

- Année de césure et stage, avec **Stéphanie DEVEZE-DELAUNAY** (DGSIP)
- Risque & Accident du Stage pour l'étudiant, pour l'établissement, pour l'entreprise avec un expert (HEYME)
- Différences entre volontariat de service civique et stage, avec l'agence du service civique ?

3 THÈMES PRATICO-TECHNIQUES PROPOSÉS PAR LES PARTICIPANTS À J-15 DE LA CONFÉRENCE

Valérie Pouille (Directrice formation au MEDEF) sera présente pour répondre

11h30

TÉMOIGNAGES D'UN TERRITOIRE ENGAGÉ SUR LE STAGE ÉTUDIANT : LA ROCHELLE ET SON DISPOSITIF PULPE, ACCELERATEUR D'INNOVATIONS

Gilles LOIR-MONGAZON - Directeur de La Rochelle Technopole

Un étudiant

Une entreprise

12h45

PAUSE DÉJEUNER

14h00

STAGES ET AUTRES EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNALISATION

Propos introductif par un représentant de la Conférence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des Étudiants (LA COURROIE)

14h30

FOCUS SUR 3 DISPOSITIFS RECONNUS ET BIEN ENCADRÉS

L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

- **Alain ASQUIN** - Délégué Ministériel à l'Entrepreneuriat Étudiant
- **Pascal CORBEL** - Vice-Président de l'Université de Paris-Sud
- Un étudiant entrepreneur

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

- **Hélène CLEMENT** - Directrice des programmes et cursus à Bpifrance
- Un étudiant (*si possible avec son entreprise*)
- Un représentant d'une collectivité (*élu ou chef de service Dev Eco & ESRI*)

L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET CITOYEN

- **Laurence CANTERI** - Vice-présidente du Conseil de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine
- Un étudiant (*si possible avec son association ou une collectivité locale*)
- **Eunice MANGADO-LUNETTA** - Directrice des programmes de l'AFEV

16h00

PLACE ET AVENIR DU STAGE DANS UNE PÉDAGOGIE ÉVOLUANT VERS LE LEARNING BY DOING ?

Guillaume GELLÉ - Président de la commission « Formation » de la CPU

Jacques FAYOLLE - Président de la CDEFI (*en cours de sollicitation*)

Anne-Lucie WACK - Présidente de la CGE (*en cours de sollicitation*)

16h45

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Le Responsable de l'Observatoire National de l'Insertion professionnelle

JURISUP

RESEAU DES AFFAIRES JURIDIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AVUF
Association des Villes
Universitaires de France

Credit photos : Fotolia

Trava.com

Inscriptions et renseignement

<http://www.colloques-avuf.com/colloque.asp>



L'université invitée au G7 : **quelle contribution au débat des démocraties ?**

Par Karoline Postel-Vinay, Directrice de recherche, Sciences Po – USPC
Cet article a été publié sur le site The Conversation le 8 juillet 2019

Le groupe des universités est le dernier-né de ces « groupes d'engagement » qui représentent la société civile au sommet du G7

Représentée par une quarantaine d'établissements, réunis sous le nom d'U7, l'Université participait les 9 et 10 juillet 2019 aux travaux du « groupe des Sept », ou G7, présidés cette année par la France. Ce fait inédit est significatif à deux égards : Il confirme la volonté du G7 de se présenter, un peu contre vents et marées, comme le forum des démocraties dans un monde en pleine transformation politique. Et il souligne le rôle singulier de l'Université dans la globalisation des sociétés, dont elle subit, mais aussi amplifie, les tendances diverses.

Impliquer l'Université dans le dialogue des démocraties, tel que le conçoit le G7, n'est donc pas anodin. Car au-

delà de la question de la responsabilité sociale des universités, régulièrement évoquée dans des contextes nationaux, l'hypothèse posée ici est la capacité de ces dernières à être des acteurs politiques à part entière sur la scène internationale.

Socle de valeurs communes

La présence de la société civile au sommet du G7 n'est pas en soi une nouveauté. Constitués en « groupes d'engagement », les syndicats sous le sigle L7 (Labour 7), les entreprises du B7 (Business 7) ou encore les ONGs du C7 (Civil 7) y participent depuis plusieurs années. Le U7, le groupe des universités, est le dernier

né d'une constellation qui augmente progressivement. Depuis que le G7 n'est plus le G8, c'est-à-dire depuis que la Russie en a été exclue – après avoir envahi la Crimée en 2014 –, l'idée de faire du sommet annuel une forme de rencontre citoyenne s'est précisée.

Parallèlement, l'identité démocratique du groupe des Sept s'est affirmée. Le président Barak Obama a commencé par évoquer l'intérêt d'une concertation entre « like-minded countries », des pays partageant des vues similaires. En 2018, le communiqué du G7 était plus explicite : ses membres étaient guidés par des « valeurs communes de liberté, de démocratie, d'état de droit et de res-

pect des droits de l'homme », y lisait-on dès les premières lignes.

Le G7 prétend donc à un rôle normatif qui le distingue du G20. L'hétérogénéité de situations dans le groupe des Vingt (pays laïcs et religieux, démocraties et régimes autoritaires) peut expliquer cette différence. Le paradoxe, bien sûr, est que le positionnement du G7 sur le terrain des valeurs communes s'affirme alors que ses membres ne sont plus autant des « like-minded countries » qu'auparavant.

Lors du dernier G7, au Québec, le président Donald Trump réclama le retour de la Russie, se désolidarisa du communiqué final, et, pressé d'aller embrasser le dictateur nord-coréen Kim Jong-Un à Singapour, partit avant la fin du sommet... La présidence française compte cependant maintenir l'idée de dialogue des démocraties, voire la renforcer en invitant cette année l'Australie, l'Afrique du Sud, le Chili et l'Inde.

Cependant, au-delà du minimum démocratique que sont des élections libres, il y a entre, par exemple, une Angela Merkel et un Narendra Modi, des divergences qui vont bien plus loin qu'une simple question de style et qui touchent, précisément, aux valeurs et tout particulièrement celles qui protègent la société civile.

L'Élysée fait donc le pari qu'en dépit de ces disparités, il existe entre l'Atlantique et les rives américaines du Pacifique, une communauté de nations ayant des visions du monde suffisamment similaires, ou tout au moins des intérêts suffisamment proches, pour agir dans le même sens.

Défi des inégalités

Une des traditions du G7 requiert de la part du pays hôte de définir un thème directeur pour les débats du sommet. La France a choisi « la lutte contre les inégalités », une annonce faite en décembre dernier, sur fond de révolte des gilets jaunes. La question des inégalités peut se décliner de manière

quasi-infinie, comme l'atteste la liste des sujets mis en avant par l'équipe française : inégalité d'accès aux soins de santé, aux ressources vitales, à l'éducation, au numérique, inégalités homme-femme, et encore plus généralement inégalité de destin.

Alors que les voix des « oubliés » ou des « déclassés » de la mondialisation se font entendre à travers le monde, l'Université représentée au G7 apparaîtrait comme l'un des lieux où se jouent certaines de ces inégalités de destin, et où la cristallisation des divergences de fortune est potentiellement forte. Car l'Université en question, le U7, est composée d'établissements qualifiés d'universités de rang mondial (« world-class universities »), celles-là même qui sont au cœur de la mondialisation de l'enseignement supérieur.

D'après les estimations de l'Unesco, le nombre des « étudiants internationaux » dans le monde – c'est-à-dire la population qui se déplace à l'étranger pour étudier à l'Université – est passé de 2 millions en 2000 à plus de 5 millions en 2017. Six pays accueillent la moitié d'entre eux : les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la France, l'Allemagne et la Russie.

Leurs pays d'origine sont principalement la Chine et l'Inde (respectivement 30 % et 20 % des étudiants internationaux aux États-Unis, eux-mêmes constituant de loin la première destination), ainsi que la Corée du Sud, le Nigeria, mais aussi l'Allemagne et la France qui sont à la fois « exportatrices » et « importatrices » d'étudiants.

Ces données recouvrent une myriade de réalités plus ou moins contrastées, à l'image de la mondialisation, heureuse et malheureuse. Dans l'absolu, la spectaculaire croissance de la mobilité étudiante est synonyme de progrès social à l'échelle mondiale. En particulier la présence des étudiants chinois et indiens, à peine visibles 20 ans plus tôt, illustre l'ouverture de l'accès à ce bien commun qu'est l'éducation.

Questionner les pratiques

Néanmoins, de cette internationalisation de l'enseignement supérieur sont exclus des pans entiers de l'humanité ; nombre de pays du Sud, certains territoires dans les sociétés du Nord ou dans les économies émergentes telles le Brésil et l'Inde dont le niveau de développement est très inégal.

L'Université dispose d'outils pour rectifier en partie ces inégalités et les établissements dits de « rang mondial » les utilisent régulièrement. Mais l'intérêt de l'U7 pourrait être d'avoir une influence normative plus systémique, en proposant des politiques favorisant une internationalisation plus inclusive. Face à la pléthore d'alliances et de conférences d'universités devisant de l'état du Monde, on pourrait penser que l'U7 sera une énième congrégation de ce type. Cela ne devrait pas être le cas si le groupe parvient à remplir son premier objectif : ne pas se contenter d'observer le Monde mais réfléchir à sa propre position dans ce Monde.

En écho au thème du G7 – le problème des inégalités –, les universités de l'U7 pourraient être amenées à aborder des questions fondamentales sur leurs pratiques, la finalité de leurs activités, les citoyens qu'elles forment et les visions sociétales qu'elles véhiculent, tout cela sur fond de concurrence sans précédent entre établissements.

Bâtir « La bonne Université » (Raewyn Connell), contribuant à l'élaboration de sociétés plus équitables, plus tolérantes et respectueuses de la planète, est l'objectif qu'on discerne à l'horizon du communiqué de lancement de l'U7. Le défi, immense et nécessaire, est en phase avec l'air du temps qui exige sans doute d'invoquer un slogan d'autrefois : « soyons réalistes, demandons l'impossible ». ■

Visale, un service **utile** et à **forte valeur ajoutée**

Un peu plus de trois ans après son lancement, le dispositif Visale poursuit sa dynamique de développement soutenue avec la volonté de répondre toujours mieux aux besoins des locataires et des bailleurs.

Pour apprécier plus finement la satisfaction des utilisateurs, l'APAGL a conduit en décembre 2018 une étude avec l'Institut OpinionWay pour déterminer la place du dispositif dans le parcours, parfois long et fastidieux, d'accès à la location. Ce qui ressort de cette étude est très positif, en mettant notamment en évidence un haut niveau de satisfaction des utilisateurs. Avec plus de 170 000 locataires bénéficiaires (chiffres cumulés au 31/08/2019), ce service proposé par Action Logement constitue une solution pertinente et adaptée aux besoins actuels des jeunes, des salariés et des bailleurs.

Visale facilite l'accès au logement

Dans leur recherche de candidats, les bailleurs s'appuient sur une **diversité de critères qui sont en premier lieu d'ordre économique** (La stabilité financière est exigée par 73% des bailleurs).

Cette sélectivité des bailleurs se traduit dans leur perception des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de la dernière mise en location de leur bien. En effet, l'absence de candidats avec des revenus satisfaisants par rapport au loyer a représenté la principale difficulté pour 42 % des bailleurs interrogés. La faible proportion de candidats disposant d'un contrat de travail stable ou avec des garants physiques constituent les deux autres points de difficulté principaux.

Ce système de contraintes qui pèsent sur l'accès au logement locatif souligne le **besoin de sécurisation des propriétaires** ayant utilisé Visale.

Étudiant ?

Plus besoin de vos parents pour louer votre logement...



ActionLogement 

Pour la majorité des locataires ayant mobilisé Visale, la recherche de leur logement est liée aux contraintes professionnelles ou à l'entrée en formation, avec une recherche de logement qui dépasse 1 mois pour 6 candidats sur 10.

L'enquête révèle que le dispositif est en grande partie mobilisé par les locataires pendant leur recherche de logement. Pour 79% d'entre eux, la demande de visa intervient après les premières recherches. Elle témoigne du fait que les locataires appréhendent le dispositif comme **une aide qui intervient comme un coup de pouce dans le dossier de location**.

L'enquête montre que Visale a un effet sur les deux parties, en confortant le locataire dans sa recherche et en rassurant le propriétaire dans sa mise en location. Ainsi **93% des locataires** étudiants déclarent avoir davantage eu confiance dans la recherche de

leur logement avec la présence dans leur dossier d'un document papier - le **visa** - garantissant leur éligibilité au dispositif. De même, **93% des bailleurs** se disent rassurés de compter sur ce document dans les papiers à fournir par les candidats.

Des utilisateurs convaincus

L'enquête indique que 73% des bailleurs ayant utilisé Visale **utilisaient auparavant une caution personne physique**. Plus sûre et avantageuse, la caution Visale doit continuer de convaincre, pour apporter une réponse aux besoins de sécurisation des bailleurs et professionnels de l'immobilier.

Cette adhésion des bailleurs a été favorisée par la **présentation du visa par le candidat locataire**. 57% des bailleurs ont sollicité la garantie Visale suite à la présentation du visa par le

locataire, confortant l'intérêt du visa dans la promotion du service.

Le dispositif est **jugé facile d'utilisation par 91% des locataires** et **92% des bailleurs**.

Toutes les démarches se faisant via le site internet Visale.fr, il était important de vérifier la satisfaction des deux parties tant dans la recherche d'informations ou dans la constitution des dossiers numériques que dans l'obtention du visa pour le locataire - 85% de satisfaction- et le contrat de cautionnement pour le bailleur - 90% de satisfaction.

Des axes de développement identifiés dans plusieurs domaines

Dans le champ spécifique des résidences étudiantes, pour lesquelles la garantie Visale n'était pas possible jusqu'en Mai 2018, et afin de prévenir la fin de la Garantie LOCA-PASS® effective depuis le 10 mai 2019, cette année passée a été une année de démarrage et d'appropriation de Visale dans les pratiques des gestionnaires.

Les Crous ont fortement utilisé Visale, avec près de 20% de leur parc couvert en 2018 au service des étudiants/alternants. Cela a été rendu possible par un partenariat fort et un investissement important des équipes d'Action Logement et du réseau des Crous pour former et accompagner les gestionnaires à la mobilisation de ce nouveau produit.

Les filiales d'Action Logement, les organismes de logement social, les résidences étudiantes et universitaires ainsi que leurs associations partenaires comme *ARPEJ*, *FAC Habitat* ou *MGEL logement* ont également commencé à utiliser Visale, avec des taux de couverture de 10% à 30% des entrants selon les régions et les exploitants en 2018. La mobilisation a été honorable et concentrée sur quelques mois. Par leur utilisation et les premiers retours qu'ils ont pu faire remonter à Action Logement, ces acteurs contri-

buent aujourd'hui à faire évoluer l'outil pour s'adapter à leurs spécificités de gestionnaires.

En revanche, la plupart des résidences étudiantes privées sont restées pour le moment peu intéressées et disposées à mettre en œuvre Visale, car privilégiant généralement les garants physiques classiques ou les assurances loyers impayés.

L'ouverture de la garantie Visale à tous les jeunes désormais éligibles et l'élargissement de clientèle que cela induit, la fin de la garantie LOCA-PASS® et l'attractivité de Visale comparative-ment aux garants et assurances impayés, rendent optimistes ses promoteurs dans la hausse de son utilisation par les bailleurs - dont les résidences étudiantes.

En ce sens, la présentation du visa aux bailleurs par les locataires, en étant

une étape décisive pour convaincre les bailleurs dans les choix opérés, invite d'une part à poursuivre les actions de développement et de communication en faveur d'une notoriété renforcée. D'autre part à accompagner davantage les locataires au moment de leur recherche.

L'expérience utilisateur recensée dans cette enquête constitue ainsi un point d'appui important pour Action Logement, afin d'améliorer en continu ce service novateur pour tous les jeunes et salariés entrant dans un emploi. ■

Info+

www.visale.fr

Enquête en ligne réalisée du 11 au 19 décembre 2018 auprès de 1656 candidats locataires ayant demandé la garantie Visale (visa certifié, hors étudiants logés en CROUS) et 458 bailleurs ayant loué au moins un logement avec la garantie Visale.

Visale, pour répondre toujours mieux aux préoccupations des locataires et des propriétaires !

Visale est une caution financée et gérée par Action Logement. Elle garantit à un bailleur, qui serait confronté à des impayés de loyer, le versement des montants (loyer + charges) non réglés à ce titre par un locataire. Ce cautionnement des loyers du parc privé peut couvrir jusqu'à 36 mensualités impayées sur toute la durée du contrat de location.

La garantie Visale renforcée avec la couverture des dégradations locatives

Avec l'entrée en vigueur de la loi ELAN fin 2018, Visale couvre aussi le nouveau bail mobilité (de 1 à 10 mois), destiné à faciliter l'accès aux logements des personnes en mobilité temporaire. La sécurité d'un bailleur qui opérerait pour ce nouveau mode de location est encore renforcée car les dégradations locatives (au maximum l'équivalent de 2 mois de loyer) sont aussi couvertes par Visale dans le cadre d'un bail mobilité.

Et depuis le 1er février 2019, la couverture des dégradations locatives ne concerne plus uniquement le bail mobilité, mais tous les baux susceptibles d'être couverts par la garantie Visale !

En cas d'impayé, une prise en charge professionnelle, rapide et responsable

Avec Visale, c'est Action Logement qui « porte » le risque en cas d'impayé du locataire, en réalisant les procédures de recouvrement. La solidité financière du groupe Action Logement, sa gestion professionnelle font de Visale une caution bien plus adaptée et rassurante que la « traditionnelle » caution demandée à une personne. ■

Save the date :

Inscriptions

www.rdvle.com
contact@rdvle.com



Rendez-vous 2019 du Logement étudiant

La 4^{ème} édition des RDVLE aura lieu le
19 novembre 2019
à l'Université Paris-Dauphine



Universités & Territoires

Universités & Territoires ISSN 2263-8431 - SARL Edition de revue et périodiques (5814Z) au capital de 1000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 843 009 267 00017 **Directeur de la publication** : Philippe CAMPINCHI
Directeur de la rédaction : Nicolas DELESQUE **Comité éditorial** : Nicolas DELESQUE, Philippe CAMPINCHI, François PERRIN, Jérôme STURLA (Afev), Pierre Yves OLLIVIER, Zoé CHALOUIN (Fnau), François RIO (Avuf), Alizée BRÉANT (ESN-France) **Crédits photos et iconographies** : Partenaires, DR, Fotolia **Création graphique**: Crouitch Conception **Tarifs d'abonnements** : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT **Parties prenantes** : Convention particulière **universités & Territoires** : 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris Paris **Tél** : 0684606274
E-mail : redaction@universites-territoires.fr